

## ALPHA EXCHANGE INC.

### AVIS D'APPROBATION

## GESTION DE L'AUTONÉGOCIATION

### Introduction

Conformément au processus d'examen et d'approbation des règles et à l'information contenue dans l'Annexe 21-101A1 et ses annexes relativement aux bourses reconnues, Alpha Exchange Inc. (« **Alpha** » ou la « **Bourse Alpha TSX** ») a adopté certaines modifications apportées à l'interaction entre la fonction de gestion de l'autonégociation et la fonction de prévention de l'autonégociation à la Bourse Alpha TSX, modifications que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a approuvées. Les modifications avaient été exposées dans l'avis de projet de modification et de sollicitation de commentaires (la « **sollicitation de commentaires** ») publié par Alpha (les « **modifications** »).

Les termes clés qui sont utilisés dans l'avis d'approbation, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans la sollicitation de commentaires.

### Résumé des modifications

Les modifications peuvent être consultées à l'adresse <https://www.osc.ca/fr>.

### Commentaires reçus

La sollicitation de commentaires a été publiée par la Bourse Alpha TSX le 6 juin 2024; aucun commentaire n'a été reçu.

### Date d'entrée en vigueur

Les modifications entreront en vigueur au quatrième trimestre de 2024.